Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0054-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

MANDAT SPECIAL ACCORDE A MONSIEUR GABRIEL DOUBLET - FORUM DES INTERCONNECTES

N° BC_2026_0054

Séance du : 26 mai 2026

Convocation du : 19 mai 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20

Président de séance : Antoine BLOUIN

Secrétaire de séance : Amine MEHDI

Membres présents :
Amine MEHDI, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Nicolas TEREINS, Antoine BLOUIN, Jean-Paul BOSLAND, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Patrick ANTOINE, Christophe CALLAY

Excusés :
Cristian GUERET, Carole DARCY, Gabriel DOUBLET, Maxime GACONNET, Christophe BORREL, Jean COMBETTE, Anne-Lise VOUTAY, Coralie FERNEX

***

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2123-18,

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n° B-8 de son annexe,

Lors du Forum des interconnectés qui se tiendra à Paris les 1er et 2 juin 2026 et dans le cadre de la démarche entreprise par Annemasse Agglo et la commune d'Annemasse concernant l'intelligence artificielle (IA), les deux personnes publiques se verront remettre le Label Territoire Innovant 2026.

Cette distinction récompense le projet « Plateforme IA générative souveraine et open source pour les agents territoriaux » porté depuis plus d'un an par la cellule IUN et vient reconnaître l'engagement de l'agglomération et de la Ville d'Annemasse dans leur transformation numérique.

Concernant l'intérêt pour la Communauté d'agglomération Annemasse Agglo d'être présente et représentée au Forum des interconnectés pour la remise d'une distinction,

Le Bureau communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE CONFIER un mandat spécial à monsieur Gabriel DOUBLET, Président d'Annemasse Agglo en vue d'assister au Forum des Interconnectés du 1er au 2 juin 2026 à Paris.

DE DIRE que les frais de transport, d'inscription, d'hébergement et de restauration inhérents à l'exercice de ce mandat spécial seront pris en charge par la Communauté d'agglomération Annemasse-Les Voirons Agglomération, soit directement soit sur présentation d'un état de frais accompagné des dépensés engagées.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le 01/06/2026
ID : 074-200011773-20260528-BC_2026_0054-DE

DE SIGNER lui-même ou son représentant le présent document.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 28/05/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Amine MEHDI
Date de signature : 29/05/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.